

Formation pratique

15 mois de stage à temps complet dans les établissements de Champagne-Ardenne.

- Deux stages de découverte du secteur professionnel
- Un stage à responsabilité éducative
- Un stage externe au travail éducatif



Régime des études

Statut étudiant

- Mutuelle étudiante, Œuvres Universitaires (restaurants, résidences CROUS...).
- Les étudiants peuvent bénéficier de différents types de bourses d'études (bourses d'État, bourse accordée par certains Conseils Généraux).

Inscription en formation

Elle est assujettie :

- au versement de droits d'inscription et frais de scolarité annuels ;
- à une immatriculation à un régime de sécurité sociale

Le cursus de formation peut-être aménagé de sorte à favoriser sa compatibilité avec une activité salariée.

Éducateur spécialisé

Une formation validée par un diplôme d'État. Le **diplôme d'État d'éducateur spécialisé** est un diplôme de niveau III délivré par le Ministère de l'éducation nationale.

→ Le métier

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences psychiques, physiques ou des troubles du comportement ou en difficultés d'insertion, en collaboration avec tous ceux qui participent à l'action éducative, thérapeutique et sociale.

→ Les débouchés

La profession est loin d'être saturée dans la région, de nombreux postes restent à pourvoir dans différents secteurs.

→ Possibilités d'évolution de carrière

Par les formations complémentaires, notamment le Diplôme Supérieur en Travail Social (D.S.T.S.), l'éducateur spécialisé peut accéder à différents postes à responsabilité (directeur d'établissement, chef de service, carrière dans la formation et la recherche, concours administratifs,...) et connaître un déroulement de carrière diversifié.



Règlements d'admission, calendrier, tarifs, annales des épreuves écrites, inscriptions disponibles sur : <http://www.irts-ca.fr>



Éducateur spécialisé

Une formation professionnelle en 3 ans

Une formation en alternance pour un métier

Institut Régional du Travail Social Champagne-Ardenne
8 rue Joliot Curie — 51100 Reims
Tél. : 03 26 06 22 88 — Email : irtsca@irts-ca.fr — Web : <http://www.irts-ca.fr>

Formation théorique

1450 heures de formation théorique sur 3 ans réparties en Unités de Formation (U.F.).

- **U.F. 1 : pédagogie générale, relations humaines.**
- **U.F. 2 : pédagogie de l'expression et techniques éducatives.**
- **U.F. 3 : Approche des handicaps, des inadaptations et pédagogies de l'éducation spécialisée..**
- **U.F. 4 : vie collective.**
- **U.F. 5 : économie et société.**
- **U.F. 6 : unité juridique.**
- **U.F. 7 : culture générale professionnelle.**
- **U.F. 8 : Unité de spécialisation.**



Éducateur spécialisé : admission en formation

→ Conditions d'accès aux épreuves d'admission

Être titulaire du Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence (*),

ou

• Être titulaire du C.A.F.M.E. (*),

ou

• Être titulaire de l'examen de niveau organisé par la Direction, Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (inscription et renseignements, par courrier, auprès de la D.R.A.S.S.).

(*): Les élèves de terminale, les candidats au C.A.F.M.E. ou à l'examen D.R.A.S.S. sont admis à concourir, l'entrée en formation étant subordonnée à l'obtention du diplôme.



→ Procédures d'admission

Calendrier, demande d'inscription, règlements d'admission, annales des épreuves écrites, dates des épreuves d'admissibilité et d'admission, tarifs d'inscription, résultats, disponibles sur le site de l'I.R.T.S. Champagne-Ardenne à l'adresse suivante : <http://www.irts-ca.fr>

Extraits du règlement d'admission

Les résultats sont réputés valides pendant deux années.

La première épreuve est une épreuve écrite d'une durée totale de 2 h permettant d'apprécier les capacités du candidat à s'intéresser au monde qui l'entoure et à le comprendre, à exprimer correctement par écrit son point de vue sur des faits d'actualité contemporaine. Cette épreuve permet de vérifier les capacités d'analyse et de synthèse du candidat.

La seconde épreuve :

1. Un entretien individuel à partir du dossier d'inscription, destiné à apprécier les motivations et aptitudes à exercer la profession. Cet entretien est réalisé par un formateur ou un professionnel - Durée 30 minutes.

2. Une épreuve de groupe destinée à apprécier la capacité du candidat à argumenter et prendre part aux débats puis en restituer une synthèse par écrit. Epreuve d'une durée de 50 minutes évaluée par trois personnes (professionnels, formateurs).

